

Résolution sur la conférence des Nations unies sur le changement climatique de 2023 (COP28) à Dubaï, Émirats arabes unis

2023/2636(RSP) - 21/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 462 voix pour, 134 contre et 30 abstentions, une résolution sur la Conférence des Nations unies sur le changement climatique 2023 à Dubaï, aux Émirats arabes unis (COP28).

COP28 à Dubaï et premier bilan mondial

Le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres de mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques dont ils disposent en amont de la conférence pour nouer le dialogue avec toutes les parties afin qu'elles renforcent leurs objectifs climatiques à court, moyen et long terme ainsi que les politiques connexes, et qu'elles **relèvent le niveau d'ambition** de leurs contributions conditionnelles déterminées au niveau national (CDN) en vue de la poursuite des efforts de limitation de l'augmentation de la température à 1,5 °C, conformément au pacte de Glasgow pour le climat.

La résolution a souligné que le processus des bilans mondiaux est un élément central de l'Accord de Paris et que le premier bilan mondial est un moment clé pour renforcer l'ambition collective de l'action et du soutien en matière de climat. Le Parlement attend de toutes les parties qu'elles s'engagent pleinement dans le bilan mondial afin de **renforcer les engagements conformément à l'Accord de Paris**.

Les parties sont invitées à mettre en place un système complet de suivi de la pauvreté dans les transports et l'énergie et à tout mettre en œuvre pour que la proportion de personnes en situation de pauvreté dans les transports et l'énergie n'augmente pas.

Les députés ont souligné que les résultats du bilan mondial et les décisions connexes de la COP28 doivent proposer **des processus concrets, réalisables et spécifiques** pour se mettre sur la voie des objectifs de l'Accord de Paris.

Participation des parties prenantes à la COP28

Rappelant l'importance de la pleine participation de toutes les parties aux processus décisionnels de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Parlement a invité la présidence de la COP28 et les présidences futures à explorer des moyens supplémentaires pour assurer la **participation effective et significative des délégués des pays en développement et des pays les moins avancés** et à allouer des ressources supplémentaires à cet effet.

Le Parlement a également demandé à la CCNUCC, à toutes les parties et aux autorités des Émirats arabes unis de **garantir un accès équitable à la COP28** et une participation pleine et entière, y compris l'accès aux documents pertinents, pour tous les citoyens et les organisations de la société civile, en particulier ceux qui représentent les communautés les plus vulnérables. Déplorant vivement les nombreux cas de censure, d'intimidation, de harcèlement et de surveillance de membres d'organisations de la société civile, ainsi que la vague d'arrestations et de détentions qui ont eu lieu autour de la COP27 en Égypte, le Parlement a demandé que la CCNUCC et les pays hôtes prennent des mesures énergiques pour protéger les délégués et les participants contre le harcèlement et l'intimidation lors de la COP28 et des futures COP.

Conflits d'intérêts, transparence et intégrité

La résolution a souligné que plus de 630 lobbyistes des combustibles fossiles ont été accrédités à la COP27, ce qui représente une augmentation de plus de 25% par rapport à la COP26. Le Parlement a demandé à la CCNUCC et aux parties de veiller à ce que le processus de prise de décision soit **protégé des intérêts qui vont à l'encontre de l'objectif de l'accord de Paris.**

Financement international du climat et financement durable

Le Parlement a souligné que dans ses conclusions sur les préparatifs de la 28e Conférence des parties à la CCNUCC (COP 28), le Conseil a renouvelé l'engagement pris par l'Union et ses États membres de continuer à augmenter leur financement international pour le climat en vue d'atteindre l'objectif des pays développés de **mobiliser au moins 100 milliards de dollars par an dès que possible et jusqu'en 2025**, à partir d'une grande variété de sources. Il a souligné la nécessité de poursuivre et d'accroître les contributions et a appelé à la mise en place d'un **mécanisme de financement public de l'UE** qui fournit un soutien supplémentaire et adéquat pour que l'Union assume sa juste part des objectifs internationaux de financement de la lutte contre le changement climatique.

Regrettant que les **subventions aux énergies fossiles** dans l'Union soient restées stables depuis 2008, totalisant environ 55 à 58 milliards d'euros par an et correspondant à environ un tiers de toutes les subventions énergétiques dans l'Union, le Parlement a réitéré son appel à mettre fin, de toute urgence, à toutes les subventions directes et indirectes aux combustibles fossiles dans l'UE dès que possible et **au plus tard en 2025**, ainsi qu'aux autres subventions nuisibles à l'environnement dès que possible et au plus tard en 2027.

Crise climatique et environnementale

Le Parlement a souligné l'importance de **protéger, de conserver et de restaurer la biodiversité et les écosystèmes**, en particulier les sols, les forêts, les écosystèmes agricoles, les masses d'eau douce, les océans et les autres écosystèmes riches en carbone, et de gérer les ressources naturelles de manière durable afin de renforcer l'atténuation du changement climatique fondée sur la nature et de renforcer la résilience, ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Il est fermement convaincu que les objectifs de l'Accord de Paris ne peuvent être atteints sans **restaurer la nature** et a appelé à la conclusion rapide d'un accord de l'UE sur la loi relative à la restauration de la nature.

Les députés ont salué le fait que 122 parties soient devenues signataires de l'engagement mondial sur le méthane et ont exhorté tous les signataires à s'assurer qu'ils réduisent les émissions de méthane sur leur territoire d'au moins 30% par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030 et à adopter des mesures nationales pour atteindre cet objectif.

Changement climatique et développement

Les députés ont demandé à l'UE et à ses États membres de respecter les engagements pris à l'égard des pays en développement en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et de maintenir un niveau d'ambition élevé en ce qui concerne le soutien à l'action climatique en faveur des pays en développement avant, pendant et après la COP28. Il a appelé les institutions européennes à mettre en œuvre une approche intégrée des ODD, qui constituent une boussole universelle pour la prospérité des populations, et à protéger la planète.

Rôle du Parlement européen à la COP28

Les députés ont estimé que le Parlement européen devrait faire partie intégrante de la délégation de l'UE à la COP28, étant donné qu'il doit donner son consentement aux accords internationaux et qu'il joue un rôle

central dans la mise en œuvre nationale de l'Accord de Paris en tant que co-législateur de l'UE. Le Parlement s'attend donc à être autorisé à assister aux réunions de coordination de l'UE lors de la COP28 à Dubaï et à se voir garantir l'accès à tous les documents préparatoires.